

Istres Sport Escrime

Photo

Fiche d'Inscription Saison 2023/2024

Tireur majeur

Renouvellement inscription

Première adhésion

NOM Prénom :

Date de naissance : / /

@
(Essentiellement utilisée)

☰

.....CP/Ville :

☎

Inscription Groupe « WhatsApp » du club : OUI NON

Date de l'inscription :

L'adhésion au Club Istres Sport Escrime implique l'approbation des statuts et du règlement intérieur de l'association (cf affichage), elle implique des droits et des devoirs.

L'adhésion n'est et ne sera **effective** que lorsque tous les documents ...

- > Certificat médical ou attestation (obligatoire)
- > Règlement de la Licence (obligatoire) avec ou sans option
- > Règlement de l'adhésion au club (obligatoire)
- > Pensez aussi à vos chèques Latitude 13
- > Dépôts de garantie - prêt de matériel

... auront été remis au secrétariat. Une facture vous sera établie sur demande.

IMPORTANT

- En cas d'absence du Maître d'armes ou de la monitrice, l'entraînement sera annulé : ***il est donc nécessaire de vérifier que la salle d'armes est ouverte et que l'entraînement a bien lieu***

ISTRES SPORT ESCRIME-DROIT À L'IMAGE

**L'utilisation de l'image est soumise à votre autorisation
(Circulaire n° 2003.091 du 05/06/03 du Bulletin Officiel)**

Dans le cadre des manifestations que le club organise, vous pouvez apparaître sur des documents photographiques ou vidéos. Nous pouvons envisager de faire figurer ces images sur divers médias : vidéos et photos, articles de presse, plaquettes d'information et site internet.

Or, pour ces différentes opérations votre accord est nécessaire, ci-dessous une autorisation vous est présentée. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous la retourner.

Merci.

**Pour les élèves MAJEURS
AUTORISATION DE PUBLICATION DE MON IMAGE
Pour la saison 2023-2024**

Je soussigné(e) :

Autorise gracieusement et temporairement la publication des images dans lesquelles j'apparais.

N'autorise pas la publication des images dans lesquelles j'apparais.

Fait à Istres, le : ___ ___ ___ SIGNATURE *précédée de la mention «lu et approuvé»*

Nous vous demandons donc, pour une inscription 2023/2024 :



- **La fiche d'inscription** dûment renseignée et signée
- **Le certificat médical ou l'attestation** certifiant l'aptitude à la pratique de l'escrime daté et valable jusqu'à la fin de validité de la licence. Pour les compétiteurs, ce certificat doit préciser « pour la pratique en compétition ». Il peut être établi par tout médecin.
- **Le (les) chèque(s)** en règlement de **la Licence et Adhésion** (à l'ordre d'Istres Sport Escrime)
- **La fiche droit à l'image**
- Le **Dépôt de garantie** pour le prêt de la tenue et du matériel
- Une **Photo** récente

Tarif Licence à Confirmer à la rentrée par la Fédération Française d'Escrime

Tout compris (Licence, adhésion, prêt matériels)	M7		100 €
Licence	M9		53 €
Licence	Autres M11, M13, M15, M17, M20, Seniors ...		65.00 €
Passeport Compétition	Compétiteurs seulement à partir M13		6.00 €
Adhésion	Annuelle	1ère adhésion	135.00 €
	Annuelle	Autres	175.00 €
Location matériel	Annuelle		30.00 €
Caution	Annuelle		300.00 €
Total (Licence + adhésion + location matériel)			

Matériel à acheter

- Gant que **l'on vous prêtera à la rentrée le temps de votre achat**
- Chaussettes

La sous-cuirasse **pour les tireurs confirmés** est à acquérir par les tireurs.
A partir de la catégorie M15, le tireur doit posséder au minimum une arme et un fil de corps.

<u>CATEGORIES</u>	<u>ANNEES</u>	<u>ENTRAINEMENTS</u>
M7	4 à 6 ans	Mardis-Jeudis 18h / 19h15
M9	7 à 8 ans	Mercredis Jeudis Vendredis 18 h / 20h
M11	9 à 10 ans	
M13	11 à 12 ans	
M15	13 à 14 ans	
M17	15 à 16 ans	
M20	17 à 19 ans	
SENIORS	20 à 40 ans	
VETERANS	40 ans et plus	

Informations certificats médicaux :



Informations site de la fédération française d'escrime (au 29/06/2023) : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

➤ Publics majeurs **NON VETERANS** : première licence et renouvellement

- **Première délivrance d'une licence à la FFE** : nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant, de l'escrime. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions, le certificat médical doit comporter la mention « en compétition ».

TELECHARGEMENT : CERTIFICAT MÉDICAL STANDARD

- **Renouvellement de la licence** : le sportif renseigne un questionnaire de santé (formulaire Cerfa QS SPORT).

En présence d'une réponse positive au questionnaire, l'escrimeur doit montrer son questionnaire renseigné à son médecin et produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence. (Cf. TELECHARGEMENT : CERTIFICAT MEDICAL STANDARD)

Si toutes les réponses sont négatives, l'escrimeur remettra au club une attestation qui permettra d'effectuer la demande de licence. Sur le modèle suivant :

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QSSPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif

TELECHARGEMENT : AUTO-QUESTIONNAIRE DE SANTÉ (CERFA)

➤ Publics majeurs **VETERANS** : (40 ans ou plus au cours de la saison sportive)

• Avant 65 ans

Le certificat médical spécifique doit être rempli tous les 3 ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).

Les années où le certificat médical n'est pas exigé, le sportif renseigne un questionnaire de santé (formulaire Cerfa QS SPORT-0). (Cf. TELECHARGEMENT : AUTO-QUESTIONNAIRE DE SANTE (CERFA))

• Après 65 ans

Le certificat médical spécifique doit être rempli tous les ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).

TELECHARGEMENT : CERTIFICAT SPÉCIFIQUE DE NON CONTRE-INDICATION VÉTÉRAN

Afin de protéger leur capital santé, la commission médicale recommande aux vétérans, en fonction de leur âge et de la présence d'autres facteurs de risques (tabac, pathologie associée, antécédents, etc.), d'effectuer régulièrement un bilan de santé auprès de leur médecin.

Les documents sont également disponibles sur les sites :

- De la Fédération Française d'Escrime
- Du Club